



RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2021/DRAES/CROUSSTRASBOURG-Elections/06

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-12, R822-12-1 et R822-12-2 ;

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

VU le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

VU le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

VU l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU la note du 31 août 2021 relative à l'organisation des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU les arrêtés rectoraux en date du 23 septembre 2021 et du 8 octobre 2021 portant composition de la commission électorale relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous de Strasbourg ;

VU l'arrêté rectoral du 22 octobre 2021 portant composition de la liste électorale ;

VU l'arrêté rectoral du 18 novembre 2021 relatif à la validité des listes de candidats ;

APRES les réunions des commissions électorales du 27 octobre 2021 et du 18 novembre 2021

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous de Strasbourg est la suivante :

Président de la commission :

Le recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités, ou son représentant, à savoir soit :

- Madame Hélène IGGERT, Secrétaire générale adjointe de la région académique Grand Est, pôle enseignement supérieur, titulaire
- Monsieur Rémy MERTENS, Chef du service "Stratégie, contractualisation et vie étudiante" - Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, suppléant,
- Monsieur Julien JACQUOT, Chef du service "Suivi des établissements" – Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, suppléant,
- Monsieur Soufiane SASSI, Chargé de mission – Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, service « Stratégie, contractualisation et vie étudiante » suppléant.

Représentants des étudiants :

Monsieur François BLUMENROEDER (UNI), titulaire,
Madame Mathilde SCHENK (UNI), suppléante,

Madame Clémence KOCH (FAGE/AFGES), titulaire,
Madame Léa SANTERRE (FAGE/AFGES), suppléante,

Madame Maryam POUGETOUX (UNEF), titulaire,
Monsieur Raphael VERSTRAETEN (UNEF), suppléant,

Monsieur Axel RENARD (UNION), titulaire,
Madame Léa MELO (UNION), suppléante,

Madame Noémie RUE (Solidaires étudiant-e-s), titulaire,
Monsieur Lucas WEIL (Solidaires étudiant-e-s), suppléante.

Représentants de l'administration du Crous de Strasbourg :

Madame Lina RUSTOM, Directrice générale, titulaire,
Madame Catherine ALBRECHT, Directrice des ressources humaines, suppléante,

Monsieur Jean WISSON, Directeur adjoint, titulaire,
Madame Isabelle VELCIN, Responsable service budget, suppléante,

Monsieur Sylvain BOUFFAY, Directeur du Clous, titulaire,
Monsieur Merry LESUEUR, Directeur adjoint du Clous, suppléant,

Monsieur Nicolas GSELL, Responsable DVE, titulaire,
Madame Bénédicte LETSCHER, Cheffe de cabinet, suppléante,

Madame Françoise KIRSCHER, Chargée des affaires juridiques, titulaire,
Monsieur Jean-Luc KLINGELSCHMIDT, Directeur hébergement, suppléant.

ARTICLE 2 :

La composition du bureau de vote électronique pour le collège « Strasbourg – Bas-Rhin » est la suivante :

Président, représentant le recteur de région académique :

Monsieur Soufiane SASSI

Secrétaire, représentant de l'administration du Crous de Strasbourg :

Monsieur Nicolas GSELL

Représentants des listes de candidats :

- Pour la liste « Change ton Crous » : Madame Clémence KOCH, titulaire – Madame Léa SANTERRE-MALANDAIN, suppléante,

- Pour la liste « Solidaires étudiant-e-s Alsace » : Monsieur Corentin LIRAUD, titulaire – Madame Paulina HERNANDEZ-ROUSSET, suppléante,

- Pour la liste « Union étudiante contre la précarité, pour un Crous écolo et solidaire » : Madame Eléonore SCHMITT, titulaire – Monsieur Kenaël MARTIN, suppléant,

- Pour la liste « UNI Etudiez on s'occupe du Crous » : Monsieur Maxime CASTERAN, titulaire – Madame Capucine GAUTHERON, suppléante.

ARTICLE 3 :

La composition du bureau de vote électronique pour le collège « Mulhouse Haut-Rhin » est la suivante :

Président, représentant le recteur de région académique :

Monsieur Soufiane SASSI

Secrétaire, représentant de l'administration du Crous de Strasbourg :

Monsieur Nicolas GSELL

Représentants des listes de candidats :

- Pour la liste « Union contre la précarité étudiante, pour un Crous écolo et solidaire – La communauté solidaire des Terres de l'Est : la seule alternative » : Monsieur Julien BRITTEN, titulaire – Madame Imen LEGRINI, suppléante,

- Pour la liste « UNI Etudiez on s'occupe du Crous ! » : Madame Aurélie BAROU, titulaire – Monsieur Bertrand RENNER, suppléant.

ARTICLE 4 :

La composition du bureau de vote électronique centralisateur est la suivante :

Président, représentant le recteur de région académique :

Monsieur Soufiane SASSI

Secrétaire, représentant de l'administration du Crous de Strasbourg :

Monsieur Nicolas GSELL

Représentants étudiants du bureau de vote électronique du collège « Strasbourg Bas-Rhin » :

- Pour la liste « Change ton Crous » : Madame Clémence KOCH,

- Pour la liste « Solidaires étudiant-e-s Alsace » : Monsieur Corentin LIRAUD.

Représentants étudiants du bureau de vote électronique du collège « Mulhouse Haut-Rhin » :

- Pour la liste « Union contre la précarité étudiante, pour un Crous écolo et solidaire – La communauté solidaire des Terres de l'Est : la seule alternative » : Monsieur Julien BRITTEN,

- Pour la liste « UNI Etudiez on s'occupe du Crous ! » : Madame Aurélie BAROU.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la région académique Grand Est et la directrice générale du Crous sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 19 novembre 2021

Pour le Recteur
de la région académique Grand Est
Pour le secrétaire général de la région académique Grand Est
Par délégation
La secrétaire générale adjointe de la région académique Grand Est
Directrice du pôle enseignement supérieur



Hélène IGGERT

Voies et délais de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.